



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 063-216304303-20250401-2025_227-AR

ARRÊTE DU MAIRE S²LO

N°2025-227

ARRÊTÉ MUNICIPAL VILLE DE THIERS

Objet : Désignation des Personnes Responsables de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

Le Maire de Thiers,

Vu l'article R330-2 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), indiquant que les communes de dix mille habitants ou plus sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) ;

Vu l'article R330-3 du CRPA, relatif aux modalités de désignation et de publicité du PRADA ;

Vu l'article R330-4 du CRPA, portant sur les missions confiées au PRADA ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 63 ;

Vu la délibération du 08 décembre 2022, portant sur la nomination des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) ;

Vu l'arrêté n°23/3323 désignant Katia WAYOFF en tant que PRADA titulaire et Tatiana LAMY en tant que PRADA suppléante ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignées, par Stéphane RODIER, Maire de la ville de THIERS (1 place François MITTERAND 63300 THIERS), les Personnes Responsables de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de la Commune de THIERS :

- Tatiana LAMY en qualité de titulaire.
Responsable de service - Secrétariat des Assemblées
04 73 80 88 83 - secretariat.assemblees@thiers.fr
Mairie de THIERS - 1 place François MITTERAND - 63300 THIERS

- Sandrine FAURE en qualité de suppléante.
Directrice des assemblées
04 73 80 90 98 - secretariat.assemblees@thiers.fr
Mairie de THIERS - 1 place François MITTERAND - 63300 THIERS

N°2025-227**ARTICLE 2 :**

Tatiana LAMY et Sandrine FAURE sont chargées, en cette qualité :

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction,
- D'assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elles sont désignées et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Elle peuvent également être chargées d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elles présentent à la Commune de THIERS qui les a désignées, et dont elles adressent copie à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressées, publié sur le site Internet de la Commune et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète ainsi qu'à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans un délai de quinze jours suivant la nomination de la PRADA.

Fait à Thiers, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER

